



TITRE PROFESSIONNEL

TECHNICIEN-NE D'ÉQUIPEMENT ET DE MAINTENANCE DE PISCINES

RNCP 34890



FORMATION RÉMUNÉRÉE
CONTRAT D'APPRENTISSAGE
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
RECONVERSION PROFESSIONNELLE



Apprentissage - Formation continue

MFU RENNES
12 Les Rabinardières
35760 SAINT GRÉGOIRE
Tél: 02 23 25 01 66
mfr.urbaine.st-gregoire@mfr.asso.fr
www.mfu-rennes-stgregoire.fr



Le technicien d'équipements et de maintenance de piscines est une femme/ un homme qui participe à la mise en œuvre des bassins, réalise l'organisation et le suivi du chantier d'installation de la piscine. Il effectue également les mises en service et assure la maintenance des équipements et accessoires.

Objectifs de la formation

Les objectifs de la formation sont de valider les 3 CCP (certificats de compétences professionnelles) nécessaires à l'obtention du titre professionnel :

- Assurer le suivi de chantier et équiper les bassins de piscines
- Réaliser la mise en service de piscines et de leurs accessoires
- Réaliser la maintenance de piscines et de leurs accessoires



Pré-requis

Lire, parler et écrire français

Pour une bonne adaptation à la formation, un test de positionnement sera effectué

Accessibilité

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap.

La MFU met en place des accompagnements spécifiques. La formation nécessite d'être mobile

Durée de la formation

- Contrat de professionnalisation et d'apprentissage : formation sur 1 an- 455H en centre
- Reconversion professionnelle : formation sur 7 mois de novembre à mai- 553H en centre



Déroulé de la formation

La formation se déroule sur 4 modules :

- Module 1 : Suivi du chantier et mise en place des équipements des bassins
- Module 2 : Pose d'étanchéité de type liner ou membrane armée
- Module 3 : Mise en service de piscines et de leurs accessoires
- Module 4 : Maintenance de piscines et de leurs accessoires

Modalités et délais d'accès

Formation accessible après sélection, sur entretien de motivation. Allègement possible après positionnement

Méthodes mobilisées

Présentiel au centre de formation, semaines en entreprise, alternance entre théorie, exercices pratiques et mises en situation

Modalités d'évaluation

Évaluation en cours de formation, constitution d'un dossier professionnel et épreuve de synthèse (7h)

Tarifs

Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation: formation prise en charge. Reconversion professionnelle : 16.50 €/ H. Prise en charge (partielle ou totale)



Débouchés

- Technicien piscine
- Technicien de maintenance piscine
- Technicien de rénovation piscine
- Chef d'entreprise

Les + de la formation

- Un accompagnement personnalisé par des formateurs techniques qualifiés
- Validation des habilitations électriques BR
- Un plateau technique dédié aux métiers de la piscine